

Mémento - Le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-SCO)

Textes de référence

[Loi pour une école de la confiance](#) n° 2019-791 du 26 juillet 2019 et présentation [Eduscol](#)

[Article D.351-10](#) du code de l'éducation.

[Article D. 351-14 du Code de l'Éducation](#) relatif aux enseignants référents et aux équipes de suivi de scolarisation.

[Arrêté du 6 février 2015](#) relatif au document de recueil d'informations mentionné à l'article D. 351-10 du code de l'éducation, intitulé « guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation » (GEVA-SCO).

[Circulaire Ecole inclusive](#), n° 2019-088 du 5-6-2019

[Circulaire du 8 août 2016](#) relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap.

Définition, fonction et aides

Définition

Le GEVA-SCO est un outil normalisé qui permet de collecter des informations sur la scolarité de l'élève. Il est indispensable pour pouvoir évaluer les besoins réels de celui-ci au regard de ses compétences et de l'acquisition de son autonomie.

L'enseignant référent communique ces documents à l'école, l'établissement scolaire ou l'établissement médico-social en version numérique modifiable afin que le ou les professeur(s) de l'élève les complète(nt).

Dans les collèges et lycées, le professeur principal ou le professeur coordonnateur d'ULIS assure la synthèse des différents enseignants de l'élève.

Il existe deux documents GEVA-SCO : un concernant la première demande, le second le réexamen.

- [Le GEVA-SCO première demande](#) concerne les élèves qui n'ont pas encore de PPS, donc qui ne sont pas encore considérés en situation de handicap ; il est renseigné numériquement par les équipes éducatives au sein de l'école ou de l'établissement scolaire. Une copie est adressée à l'enseignant référent du secteur.
- [Le GEVA-SCO réexamen](#) concerne les élèves qui ont déjà un PPS. Il est l'occasion de faire un bilan de la mise œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) notifié par la MDPH. Il est renseigné préalablement et numériquement par l'équipe pédagogique, complété lors des équipes de suivi de la scolarisation et finalisé par l'enseignant référent.

Fonction du GEVA-SCO

Ce document est obligatoire pour l'évaluation des besoins de l'élève par la MDPH. De plus, c'est le seul document recevable en cas de litige.

Il est essentiel qu'il soit rempli de façon détaillée, en version numérique, et renvoyé par courriel à l'enseignant référent afin de faciliter le traitement du dossier et l'évaluation de la demande faite par la famille.

Un interlocuteur privilégié (le directeur dans une école et le chef d'établissement ou un représentant) veillera à la complétude du GEVA-SCO car, dans le cas contraire, le dossier MDPH ne pourra être traité.

Aides au renseignement du GEVA-SCO

Plan ou projets formalisés	Commentaires (durée de mise en œuvre, effets...)
<input type="checkbox"/> PAI	
<input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> PAP	
<input type="checkbox"/> Mesures éducatives	
<input type="checkbox"/> Autres	

Page 2 : conditions actuelles de scolarisation

Plan ou projets formalisés, Accompagnement et soins, Conditions matérielles

Il convient de tracer le parcours de l'élève afin de pouvoir fournir les éléments de la façon la plus complète ; la partie commentaires, indispensable, permet une analyse de la situation actuelle de l'élève.

Évaluation de la scolarité (à renseigner obligatoirement)
Niveau d'enseignement dans les apprentissages (CP,CE1...). Si le niveau n'est pas homogène, préciser :
Exemple :
<i>Les aménagements pédagogiques mis en œuvre dans la classe permettent à _____ d'accéder aux compétences scolaires attendues à son niveau d'âge.</i>
<input type="checkbox"/> scolarité sans aménagements ayant permis des acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la classe d'âge <input checked="" type="checkbox"/> scolarité sans aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge <input type="checkbox"/> scolarité avec des aménagements ayant permis les acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge <input type="checkbox"/> scolarité avec des aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

Page 2 : Évaluation de la scolarité

Il est indispensable de fournir des précisions sur les aménagements déjà mis en place et de cocher au bas la case adéquate.



Le niveau scolaire, < global pas toujours uniforme d'une discipline à l'autre, doit également être précisé. Dans le cas où les aménagements permettent de compenser le trouble ou le handicap, il convient de le noter, en référence au niveau des autres élèves.

	MATIN	MIDI
Lundi		

Page 3 : Emploi du temps actuel de l'élève

Il convient d'indiquer, pour chaque demi-journée :

- Les temps de scolarisation
- Les interventions des services de soins et autres
- Les temps de présence d'un(e) AESH
- La fréquentation des activités périscolaires

Tâches et exigences générales, relation avec autrui	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Sans objet	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
	S'orienter dans le temps						 A compléter si les cases C ou D sont cochées	 A compléter si les cases C ou D sont cochées
	S'orienter dans l'espace							
	Fixer son attention							
	Mémoriser							
	Gérer sa sécurité							
	Respecter les règles de vie							
	Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales							
	Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui							

Page 4 et 5 : Observation des activités de l'élève

- A :** activité réalisée sans difficulté et seul.
- B :** activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.
- C :** activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière (**commentaires indispensables si la case est cochée**).
- D :** activité non réalisée (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

Les activités doivent être cotées en s'appuyant sur les compétences de l'élève concerné mises en regard de celles généralement attendues pour un élève du même âge (en tenant cependant compte de la fatigabilité, la lenteur, la douleur...) (pour les lycéens, les activités seront cotées au regard des programmes ou référentiels du diplôme préparé).

Le support permet la cotation (A, B, C, D) de la réalisation effective des activités, telles que l'élève les vit au quotidien, dans son environnement, et en lien avec son autonomie.

Si les cotations C ou D sont choisies, les cadres en vis-à-vis seront renseignés avec les obstacles identifiés et les points d'appui identifiés.

La mention « sans objet » est apportée en réponse aux questions ou items qui ne sont pas pertinents compte tenu de la situation de l'élève.

Si du matériel, dont numérique, est utilisé, il convient d'indiquer l'efficacité de cette adaptation pédagogique pour l'accès aux enseignements.

Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel :

Page 5 : Evolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel

Pour une première demande, il importe de mentionner dans cet encadré les objectifs pédagogiques et axes à travailler prioritairement pour la suite du parcours de vie (de formation, d'orientation et/ou du projet professionnel).

Pour un réexamen, les évolutions observées et les perspectives seront reprises et explicitées pages 6 et 7.

- Aménagement et adaptations pédagogiques
- Dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS, unité d'enseignement, SEGPA...)
- Missions réalisées par la personne chargée de l'aide humaine
- Accompagnements et soins (ESMS, libéraux, autres...)
- Objectifs pédagogiques et axes à travailler pour la suite du parcours de formation et/ou du projet professionnel
- Remarques de l'élève et/ou de ses parents, particulièrement par rapport au projet de vie ou au projet professionnel
- Remarques des professionnels

Bilan et perspectives Ces rubriques sont obligatoirement complétées en équipe éducative ou en ESS.

- Uniquement dans le GEVA-SCO réexamen
 Evaluation des moyens mis en œuvre pour favoriser l'accessibilité et la compensation au regard des résultats d'acquisitions scolaires.

Cette analyse croisée des professionnels permet de tirer un bilan des priorités à travailler : objectifs et axes.

- Dans le GEVA-SCO première demande et réexamen

L'ensemble de ces rubriques constitue un compte rendu des analyses et des remarques formulées durant la réunion d'équipe. Le GEVA-SCO est ensuite communiqué à la famille afin qu'elle l'adresse à la MDPH.

Déclinaison départementale (Aude)

Pour toute question, les enseignants référents du secteur pourront apporter les informations nécessaires et assurer le lien avec la MDPH :

- Secteur 1 (ash11-ref1@ac-montpellier.fr)
- Secteur 2 (ash11-ref2@ac-montpellier.fr)
- Secteur 3 (ash11-ref3@ac-montpellier.fr)
- Secteur 4 (ash11-ref4@ac-montpellier.fr)
- Secteur 5 (ash11-ref5@ac-montpellier.fr)
- Secteur 6 (ash11-ref6@ac-montpellier.fr)
- Secteur 7 (ash11-ref7@ac-montpellier.fr)
- Secteur 8 (ash11-ref8@ac-montpellier.fr)
- Secteur 9 (ash11-ref9@ac-montpellier.fr)

Pour connaître les écoles et établissements correspondant aux secteurs, se référer au mémento Enseignant référent.